

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/08

Prise en charge financière de la formation de premiers secours

Le Maire informe que certains administrés souhaitent se former aux premiers secours, afin d'encourager ces derniers à se former, le Maire propose de participer financièrement au coût de la formation pour les personnes s'engageant auprès de la commune à se rendre disponible en cas de situation particulière nécessitant l'intervention de personne(s) formée(s) aux premiers secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'intérêt communal à développer les compétences en matière de secours et de sécurité au sein de la population,

Considérant la nécessité de disposer de citoyens formés aux gestes de premiers secours en cas de besoin sur le territoire communal,

Considérant la proposition de formation dispensée par la Croix Blanche, pour un coût de 85 € par participant,

Considérant que la commune souhaite encourager les administrés à se former en participant financièrement à cette action,

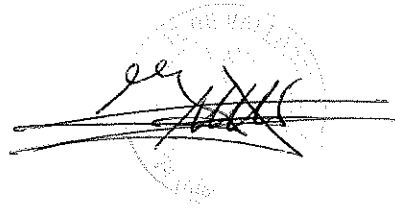
Considérant que cette aide sera accordée aux personnes s'engageant à venir en aide à la commune en cas de besoin.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le versement d'une aide financière d'un montant de 45.00€ aux personnes qui participeront à la formation « premiers secours citoyen » délivrée par la Croix-Blanche et qui s'engageront auprès de la commune à se rendre disponible en cas de situation particulière nécessitant l'intervention de personne(s) formée(s) aux premiers secours,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
Notifié ou publié le : 11/02/2026

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches